

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 74 (1923)
Heft: 11

Artikel: Réunion annuelle de la Société forestière suisse à la Bâle, en septembre 1923
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785984>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous continuons à recevoir, de l'étranger, de nombreuses demandes concernant l'échange ou l'envoi gratuit de nos deux journaux; il ne nous a pas toujours été possible d'y faire droit.

La direction de nos deux journaux a l'approbation générale et très certainement ce n'est pas la faute des rédacteurs si, malheureusement, le nombre de nos abonnés a diminué à nouveau. La diminution a été de 66 pour la *Zeitschrift* et de 76 pour le *Journal*. Nous avons fait quelques démarches pour regagner une partie des abonnés devenus infidèles, sinon la perte eut été plus grande encore. Nous avions adressé à 83 de nos sociétaires, dans les arrondissements desquels les abonnés avaient diminué, une circulaire pour les prier de nous aider. Nous avons été quelque peu déçus du maigre résultat obtenu. Nous serons, tôt ou tard, à nouveau dans l'obligation de recommencer notre propagande en faveur d'une plus grande diffusion de nos journaux. Nos abonnés sont trop peu! c'est la plainte que, depuis plusieurs lustres, doit toujours répéter le Comité permanent!

Le nombre des abonnés de la *Zeitschrift* au 13 juillet était de 1016, dont 105 à l'étranger; 70 la reçoivent gratuitement ou à titre d'échange. Ces chiffres sont pour le *Journal*: 673, dont 72 à l'étranger; service gratuit et d'échange 46.

Il n'a pas été possible jusqu'ici de publier le travail de M. Bavier, „Directives pour la revision de la loi forestière fédérale“; cette publication dépasse nos moyens financiers. Ce mémoire est trop volumineux pour que nous puissions le faire paraître à la *Zeitschrift*: le coût en a été établi à 1130 fr., y compris 128 fr. pour 300 tirages à part. Aussi avons-nous demandé à l'Inspection fédérale des forêts si elle consentirait à supporter tout ou partie des frais d'impression de cet excellent travail. En janvier dernier, il nous fut répondu négativement, pour la raison que les chances de réussite de cette revision sont actuellement minimes. Dite Inspection estimait que l'impression in-extenso du mémoire Bavier doit être renvoyée à plus tard. Nous l'avons autorisée à en prendre copie. L'Inspection fédérale nous en ayant remis deux doubles reliés, nous avons ainsi trois exemplaires à disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance. (A suivre.)

Réunion annuelle de la Société forestière suisse à Bâle, en septembre 1923.

Ainsi que nous l'avons déjà rappelé, c'était la première fois que la Société forestière, qui a pourtant quatre-vingts ans révolus, avait le privilège de se réunir dans les murs de la vieille cité du Rhin. Bâle-Ville possède, au total, 864 ha de forêts, dont 484 ha dans d'autres cantons et 50 ha dans le Grand-Duché de Baden. Le territoire cantonal n'en abrite que 330 ha. Bâle-Ville est ainsi le canton le moins forestier de notre pays.

Et, cependant, pas moins de 120 forestiers suisses ont répondu à l'invitation du Comité local bâlois présidé par M. le conseiller d'Etat Brenner. C'est qu'aussi Bâle est une ville intéressante, aux nombreux souvenirs historiques; elle sait être hospitalière, et les problèmes si actuels que soulève la navigation sur le Rhin intéressent à un haut degré les forestiers. Il n'en fallait pas davantage pour attirer de nombreux sociétaires, heureux de se délasser un peu de leurs travaux pendant les merveilleuses journées d'un admirable mois de septembre.

Le programme se déroula suivant l'ordre habituel, à cette exception près toutefois que les courses en forêt furent simplifiées et, chose curieuse, la séance administrative aussi. Ordinairement, la séance débute le dimanche soir, puis se continue le lundi matin durant 5 heures d'horloge. A Bâle, la séance administrative dominicale fut supprimée, mais néanmoins celle du lundi ne dura que $3\frac{1}{2}$ heures. Nous avons eu l'impression que le président M. le conseiller d'Etat Brenner avait d'autres préoccupations et désirait en finir au plus tôt. C'est ainsi que toutes les délibérations qui se déroulent généralement sous le titre „Divers et imprévu“ furent simplement supprimées. Et c'est encore la raison pour laquelle la discussion prévue sur une motion de M. Noverraz, relative au titre à donner aux forestiers diplômés a été, malgré son intérêt évident, purement éliminée. Il fallait presser tant qu'à la réélection du Comité, on vota à main levée, et non pas au scrutin secret, ainsi que le désirait certainement la grosse majorité des participants.

Nous ne voulons pas, au reste, entrer dans le détail de la séance dont le „Journal“ publiera le procès-verbal des délibérations. Notons simplement que, lors de la nomination du Comité, M. J. Müller, de Bâle, notre dévoué caissier, qui depuis de nombreuses années a consacré beaucoup de temps à la direction de nos finances qu'il a gérées en bon père de famille, que M. Müller a formellement décliné une réélection. Chacun regrette ce départ. Le président Weber a su fort bien exprimer à cet égard le sentiment général. M. Müller a été remplacé par M. F. Graf, inspecteur forestier cantonal à St-Gall. Les autres membres du Comité ont été réélus, soit MM. Weber, Ammon, Darbellay et Pometta.

Et nous aurons garde d'omettre de mentionner la très belle conférence de M. le directeur W. Stauffacher, consacrée à „la navigation sur le Rhin“. Ce fut un vrai régal. Le brillant conférencier sut, de façon enjouée, exposer les points essentiels d'un problème compliqué, dont l'importance capitale est apparue clairement à chacun de ses auditeurs. Le même soir, dans la grande salle de la corporation „Safran“, le tout fut complété par de beaux films d'un intérêt captivant. Un très cordial merci à l'aimable directeur qui a littéralement conquis tout son auditoire.

Le repas en commun fut pris au restaurant du Jardin zoologique. M. Niederhäuser, président du Conseil d'Etat, apporte aux forestiers le salut du gouvernement bâlois. C'est notre président M. Th. Weber qui répond. Et, dame, il le fait très éloquemment. M. Weber saisit l'occasion

du 80^e anniversaire de la fondation de notre Société pour résumer, à grands traits, l'activité de celle-ci, pour rappeler avant tout le bien-faisant travail de nos prédecesseurs. Ce rappel historique bien opportun nous valut un fort beau discours, écouté avec une religieuse attention.

L'après-midi fut consacré à la visite de la forêt-parc de „Lange Erlen“, le parc très connu de la ville de Bâle, où frênes, ormes, chênes et autres feuillus atteignent un beau développement. La firme Fischer & Sieffert, à Bâle, avait saisi l'occasion de la présence de nombreux forestiers pour faire sur un énorme chêne, déraciné par le vent, une démonstration de sa scie à moteur „Dubler“.

De „Lange Erlen“, la colonne oblique sur Kleinhüningen, le port de Bâle, où règne une belle activité pour aménager ce dernier. Ce fut une instructive leçon de choses, qui nous permit de réaliser la ténacité et le bel entrain avec lesquels Bâle améliore l'utilisation du Rhin comme voie commerciale.

Le soir, dans la vaste salle du „Safran“, très beau concert de la „Basler Liedertafel“, sous la direction de M. Cron. Et, est-il besoin de le dire, nos amis bâlois voulaient nous faire goûter aussi le charme spécial de leurs fameux fifres et tambours. Ce furent, quelques minutes durant, de superbes ran-tan-plan !

M. Jacob Müller, l'inspecteur forestier de la bourgeoisie de Bâle, avait annoncé un rapport sur „la forêt du Hardt et sa gestion“. Nous eûmes le plaisir de l'entendre, le mardi matin, à l'entrée de cette forêt, où se passa la matinée du deuxième jour. La place nous manque pour le résumer ici. La *Zeitschrift* ayant publié les points essentiels de cet intéressant travail, nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui seraient désireux de le lire. La forêt du Hardt a une étendue totale de 305 ha et, bien que propriété de la bourgeoisie de Bâle-Ville, elle est située en entier dans le canton de Bâle-Campagne, près de Pratteln et de Muttenz. Son étendue comprenait, jusqu'en 1914, 43 ha de plus qui ont été vendus aux Chemins de fer fédéraux, pour l'établissement d'une gare aux marchandises. Les 43 ha, boisés de feuillus, ont été rasés dès lors, ce qui a grandement facilité l'approvisionnement de Bâle en matériaux de chauffage pendant les années de guerre. La coupe a réalisé 10.053 m³, vendus pour la somme de 479.000 fr. L'arrachage des souches a procuré, en moyenne, 50 à 55 stères par hectare.

Les bois sont abattus dès longtemps, mais la dureté des temps ne permet pas encore la construction de la gare projetée. Que faire du sol dépouillé de ses arbres? Il est devenu le royaume d'un moutonnier qui y met paître ses moutons ...

Pour en finir avec le Hardt, dont le sol est de fertilité moyenne et séchard, disons que son aménagement prévoit, depuis 1883, la conversion en futaie de cet ancien taillis composé.

Dans la forêt du Hardt, au bord du Rhin, se cache un „Waldhaus Hardt“, restaurant cossu bien connu des Bâlois. C'est là qu'eut lieu le repas de midi, fort bien servi et arrosé de délicieux crus, aimablement

offerts par la bourgeoisie de Bâle. On devine que les discours n'y manquèrent pas. En voici la sèche énumération : M. *Brandt*, président du „*Bürgerrat*“, souhaite la bienvenue aux forestiers suisses. M. le conseiller d'Etat Dr *Brenner* les remercie pour leur travail en vue du ravitaillement pendant la guerre. A M. *Ammon*, secrétaire du Comité permanent, échoit la tâche agréable de remercier, au nom de la Société, le Comité local et Bâle pour leur belle réception. M. *Frey*, conseiller d'Etat de Bâle-Campagne, apporte le salut de son canton. M. *Darbellay*, en langue française, et M. *Pometta*, en langue italienne, expriment leurs remerciements à nos confédérés bâlois.

Ce n'est pas sans regret qu'on quitte ce Waldhaus si accueillant, où les autorités de Bâle ont eu tant d'aimables paroles à l'adresse de la gent forestière.

Le retour à Bâle fut aussi original qu'agréable. On descendit le long du Rhin, dans quatre grands pontons. Et ce ne fut pas la partie la moins goûtee de la réunion, que cette descente au fil de l'eau, le long du grand fleuve sur lequel se miraient magnifiquement les rayons d'un soleil couchant. Dolce far niente ...

Aux organisateurs de la réunion bâloise, un cordial merci et nos vives félicitations !

H. Badoux.

CHRONIQUE.

Confédération.

La revision de la loi forestière fédérale au Conseil national. Nous avons vu, à l'avant-dernier cahier du Journal, qu'il y avait divergence entre le Conseil national et le Conseil des Etats, sur la question de l'interdiction des coupes rases dans les forêts particulières non protectrices. Le projet de loi remanié par le dernier Conseil est revenu, le 2 octobre, devant le Conseil national. La *Revue* résume comme suit le débat :

M. *Rochaix* (Genève) rapporte le projet de revision partielle de la loi sur les forêts, interdisant les coupes rases, qui revient du Conseil des Etats avec une modification importante. Ce conseil a biffé, en effet, la disposition obligeant les cantons à autoriser les coupes rases „si la coupe rase ne met pas en péril les forêts voisines et si le reboisement est assuré“. La commission propose d'adhérer à la décision du Conseil des Etats qui respecte la souveraineté des cantons.

M. *Streuli* (Zurich) propose de rétablir le passage supprimé par le Conseil des Etats et invite le Conseil à ne pas se déjuger.

M. *Wuillamozi* (Vaud) appuie cette proposition. Le passage en question constitue une garantie du droit de propriété.

M. *Chuard*, conseiller fédéral: Je vous prie de voter la proposition de la commission. Le passage en question avait été adopté à une voix de majorité contre la proposition du Conseil fédéral et de la commission unanime ; le Conseil des Etats a été unanime à le biffer. Dans ces conditions, il est naturel que le Conseil national cède. Je m'étonne que l'opposition vienne d'un canton qui, en